



Appel d'offre d'achat et livraison de plantules de cocotiers à Paillant/Bondeau

1. Mise en contexte

J/P HRO - CORE via l'initiative « Haiti prend Racine ou Ayiti Vèt », a obtenu un financement du Fonds de la Biodiversité des Caraïbes (CBF) pour la mise en œuvre d'une deuxième phase du projet d'Adaptation basée sur les Écosystèmes intitulé : « Paiement des services écosystémiques pour restaurer et protéger les mangroves de Bondeau, Pestel et Corail » dans les départements des Nippes et Grand'Anse. Suivant une approche globale, ce projet s'oriente vers trois principales composantes visant à atténuer les impacts du changement climatique :

- ✓ La composante " moyens de subsistance " qui développe des chaînes de valeur et améliore les conditions de vie des communautés locales.
- ✓ La composante gouvernance environnementale qui renforce les capacités des autorités locales et leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles, y compris la forêt de mangrove, et sensibilise la communauté également à la gestion des ressources naturelles.
- ✓ La composante restauration écologique qui facilite la gestion des forêts de mangrove et des bassins versants dégradés.

À travers ces composantes, découle une série d'activités qui sont parfois jumelées dont l'accompagnement aux exploitants agricoles qui vise une gestion rationnelle et intelligente au climat des exploitations agricoles dont le développement des parcelles agroforestières, la mise en place des lots boisés, la gestion et la conservation des sols et des eaux dans leurs parcelles dans l'idée de restaurer les espaces dégradés et renforcer la résilience des écosystèmes terrestres.

2. Objectif de l'appel d'offre

Globalement, en rapport avec la première et la troisième composante du projet, respectivement l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs et la restauration écologique, la J/P HRO invite les fournisseurs-tes compétents-tes et qui jouissent d'une bonne réputation à présenter une offre pour l'achat et la livraison d'intrant agricole à Paillant.

3. Politiques et Directives

Les procédures d'acceptation des offres et de conclusion des marchés appliquées par la J/P HRO par suite du lancement de cet appel d'offres, ainsi que l'établissement des modalités de sélection des offres et les modalités des marchés, sont basées sur celles imposées par l'organisation et ses

donateurs. Les soumissions sont sollicitées en régime de concurrence et en toute transparence. Tous les prix font l'objet d'un examen minutieux et d'une vérification formelle.

4. Frais de préparation des offres

Les fournisseurs potentiels assument l'entière responsabilité des frais engagés à la préparation et à la soumission de leur offre. La J/P HRO ne remboursera pas les frais engagés à ces fins.

5. Probité et déontologie

Dans toutes ses démarches d'approvisionnement, la J/P HRO s'efforce d'être conforme aux normes de déontologie professionnelle les plus élevées. Sa politique considère que la corruption et les pratiques frauduleuses doivent être strictement prohibées et ne sont, par conséquent, pas tolérées. En remettant leur offre, les fournisseurs potentiels s'engagent à respecter cette politique et à éviter l'apparence même de la possibilité d'une violation.

6. Etablissement des prix

Les prix resteront fermes et fixes durant toute la durée du marché, au regard de la validité de l'offre.

7. Intrants agricoles

L'intrant agricole réquisitionné est assigné dans le tableau suivant.

Types d'espèces	Plantules de cocotier
Variétés	Indigènes
Hauteur	50 cm à 1 mètre
Quantité	2500 plantules
Etat	Saine de maladie fongique et autres maladies
Production - zones géographiques exigée	Région Sud (Nippes, Grand'Anse, Sud, Sud'Est)
Obligations	1. Les plantules doivent être aspergées contre maladies fongiques 3 jours avant la livraison
	2. Les plantules doivent être vérifiées sur le site de production du fournisseur. Avant la signature du contrat, l'équipe technique doit valider la présence des plantules saines sur le site du fournisseur
	3. Le fournisseur choisi doit livrer les plantules de cocotier dans les sites exigés par le projet dans le département des Nippes
	4. Les plantules de cocotiers doivent être livrées au cours du mois de septembre 2024

8. Mandat et profil du prestataire

Le fournisseur doit avoir :

- Une solide expérience dans l'exécution de contrats similaires ;
- La capacité de respecter les spécificités techniques des intrants décrites dans le tableau
- La capacité de fournir la qualité et la quantité des intrants ;

- La capacité de respecter le délai de livraison sur les sites exigés ;
- Une étroite collaboration de planification avec le commanditaire.

9. Durée de la prestation

La prestation commence à compter de la date de la signature du contrat et prendra fin dans un mois et demi.

10. Modalité de recrutement

Le fournisseur sera recruté sur la base :

- de son expérience dans l'exécution de contrats similaires
- de la qualité de proposition technique
- de la proposition financière (NB : Le prix doit inclure le coût du transport)
- de l'acceptation des clauses proposées
- de pouvoir livrer les semences sans avoir reçu une avance de fonds de la part de JP HRO-CORE

11. Réception des Offres

Les fournisseurs potentiels pourront soumettre leurs offres par courrier électronique : emanes.laurent@jphro.org; annemaxland.forestal@haititakesroot.org.

12. Délai de soumission

Les propositions devront être soumises au plus tard le **19 aout 2024 à 12h00 PM**. L'objet du courrier électronique : « **EbA-2024/8/6/002/Achat et livraison des plantules de cocotiers** ».

13. Évaluation des offres

L'évaluation des offres soumises en réponse à cet appel d'offres sera effectuée par une commission composée d'employés de la J/P HRO. Celle-ci examinera les réponses du soumissionnaire au formulaire à l'Annexe A et les documents joints à l'Appel d'Offre. Les décisions de la commission seront prises en toute transparence, sur la base des critères édictés dans cet appel d'offres. L'évaluation des offres par la commission sera effectuée au moyen d'un processus à trois étapes telles que décrit ci-dessous :

a) Etape 1 : Contrôle Préliminaire :

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à la J/P HRO de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de forme du DAO :

Documents/éléments requis	Points
L'offre contient le formulaire de l'Annexe A (Questionnaire du fournisseur) dûment rempli et signé, 10 points, si non zéro.	10
La lettre de certification et d'engagement de l'annexe B est signée par la personne habilitée à engager l'institution (autre format sera rejeté), 10 points, si non zéro	10

L'offre soumise a été reçue par la J/P HRO avant ou à la date et l'heure limites de soumission des offres, 10 points, si non zéro.	10
La validité de l'offre est d'au moins quatre-vingt-dix (30) jours à partir de la date limite de soumission des offres, préciser sur la validité dans l'offre, 10 points, si non zéro	10
Patente à jour	10
Total	/50

ATTENTION : La J/P HRO se réserve le droit de rejeter toute offre jugée non-conforme à l'un des critères ci-dessus. La commission considérera l'offre qui aura au moins 40 points. Une offre rejetée à cette étape ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

b) Etape 2 : Evaluation Technique :

La deuxième étape examinera la compétence technique du soumissionnaire (proposition technique) selon les principaux critères d'évaluation suivants :

- **Conformité aux exigences relatives aux spécifications techniques.** Pour que la J/P HRO puisse établir qu'une offre est conforme, ses caractéristiques techniques doivent être conformes aux spécifications techniques du tableau relatif aux différents lots (Point 7. – intrants agricoles).
- **Preuve de capacité à livrer constituer.** Pour que la J/P HRO puisse établir qu'un soumissionnaire est capable de livrer, ce dernier doit donner dans son offre toutes les indications permettant d'évaluer sa capacité de livraison.

c) Etape 3 : Evaluation Financière :

Les fournisseurs ayant satisfait aux critères des étapes I & II passeront à l'évaluation financière, où l'offre la plus basse sera acceptée en tant que soumissionnaire retenu en supposant que le prix soit jugé juste et raisonnable.

2.5. Amendements

À tout moment, si la J/P HRO juge que les modalités de cet appel d'offres doivent être modifiées substantiellement avant la date et l'heure limites des offres, il publiera un amendement. Aucune déclaration verbale de qui que ce soit ne peut, en aucun cas, modifier ou autrement influencer les modalités de l'appel. Pour laisser aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte l'amendement dans la préparation de leurs offres, la J/P HRO peut, à sa discrétion, reporter la date limite de la remise des offres.

Annexe A. Questionnaire à remplir par le fournisseur

Identification du fournisseur	
Dénomination légale de la compagnie	
Nom complet de la personne contact	
Titre de la personne contact	
Adresse complète de la compagnie	
Téléphone	
Courriel	
Secteur d'activités	
Date d'établissement en Haïti	
Décrire brièvement votre capacité à transporter et à distribuer les intrants agricoles dans les communes précitées	

Signature : _____

Date : _____

Nom Complet : _____ **Fonction :** _____

ANNEXE B : LETTRE DE CERTIFICATION ET ENGAGEMENT

Je, personne physique dont la signature figure ci-dessous, suis entièrement autorisé(e) à engager l'entreprise et je déclare que tous les renseignements fournis avec cette offre ou dans le cadre de cet appel d'offres sont exacts, véridiques, complets et à jour.

Par ailleurs, je certifie ne recourir à aucun acte de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ce marché.

Je reconnais qu'en cas de soupçon avéré ou de preuve d'une quelconque pression de nature corruptive ou la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) par le fournisseur à un membre du personnel de la J/P HRO en vue d'influencer le processus de sélection, la J/P HRO a la faculté de rejeter mon offre dès la survenance des faits ou à partir du moment où la J/P HRO a la certitude des griefs reprochés.

Je reconnais qu'aucun agent de la J/P HRO ne pourrait prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans l'éventualité où je subirais de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de la J/P HRO ou membre de la commission, des pressions de nature corruptive, je suis tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès de la Direction Nationale de la J/P HRO.

Signature : _____ **Date :** _____

Nom complet : _____ **Fonction :** _____

Annexe C : Proposition financière

Les fournisseurs sont tenus de présenter un prix unitaire en gourdes par article, suivi du prix total. Ces prix doivent être hors taxe, car la J/P HRO bénéficie d'un statut d'organisation non gouvernementale exemptée de TCA.

Description	Spécificités	Répondre par oui/non	Prix unitaire	Prix total
Types d'espèces	Plantules de cocotier			
Variétés	Indigènes			
Hauteur	50 cm à 1 mètre			
Quantité	2500 plantules			
Etat	Saine de maladie fongique et autres maladies			
Zones géographique exigée	Région Sud (Nippes, Grand'Anse, Sud, Sud'Est)			
Obligations	1. Les plantules doivent être aspergées contre maladies fongiques 3 jours avant la livraison			
	2. Les plantules doivent être vérifiées sur le site de production du fournisseur. Avant la signature du contrat, l'équipe technique doit valider la présence des plantules saines sur le site du fournisseur			
	3. Le fournisseur choisi doit livrer les plantules de cocotier dans les sites exigés par le projet dans le département des Nippes			
	4. Les plantules de cocotiers doivent être livrées au cours du mois de septembre 2024			

Prix total en lettre _____

Signature : _____ Date : _____

Nom complet : _____ Fonction : _____